

TAXE D'APPRENTISSAGE pour la performance de vos futurs collaborateurs



ENSI CAEN

ÉCOLE PUBLIQUE D'INGÉNIEURS
CENTRE DE RECHERCHE



Notre habilitation
Barème Hors Quota - Catégorie B
Notre référence UAI : 0141720U

www.ensicaen.fr





AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE

➤➤ Participez à la formation de vos futurs ingénieurs

Versez votre taxe d'apprentissage à l'ENSICAEN c'est offrir à nos étudiants des enseignements d'excellence au service de votre compétitivité. La qualité des formations réside dans l'interaction

entre enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels qui travaillent ensemble pour proposer une pédagogie et une offre de formation tournées vers l'innovation.

Être partenaire de l'ENSICAEN, c'est :

Grâce à VOUS en 2018

FACILITER vos recrutements en accueillant vos futurs apprentis, stagiaires et collaborateurs suivant nos formations de pointe.

Acquisition d'équipements innovants à finalité pédagogique.

Adaptation des contenus de formation à vos besoins.

DÉVELOPPER vos activités en nous confiant vos projets d'études et de recherche, et bénéficier de nos ressources innovantes et l'expertise de nos laboratoires.

Intervention de professionnels de grande renommée.

Soutenir la formation ENSICAEN aujourd'hui, c'est investir sur votre avenir.

AUGMENTER votre visibilité en participant aux événements de l'école.

VERSEZ VOTRE TAXE A L'ENSICAEN !



L'ENSICAEN en chiffres

- + de **8 000** ingénieurs diplômés
- 750** élèves-ingénieurs
- 10** mois de stages minimum
- 100%** des élèves avec une expérience à l'étranger
- 15%** d'étudiants étrangers
- 300** entreprises partenaires
- 75** intervenants professionnels par an
- 150** contrats de recherche par an



Insertion professionnelle

Ingénieurs promotion 2017 - 3 mois après l'obtention du diplôme

92%

des ingénieurs sont en activité dont 6% en poursuite d'études doctorales et 4% en formation complémentaire

60%

ont signé un contrat avant la fin de leur stage de fin d'études

87%

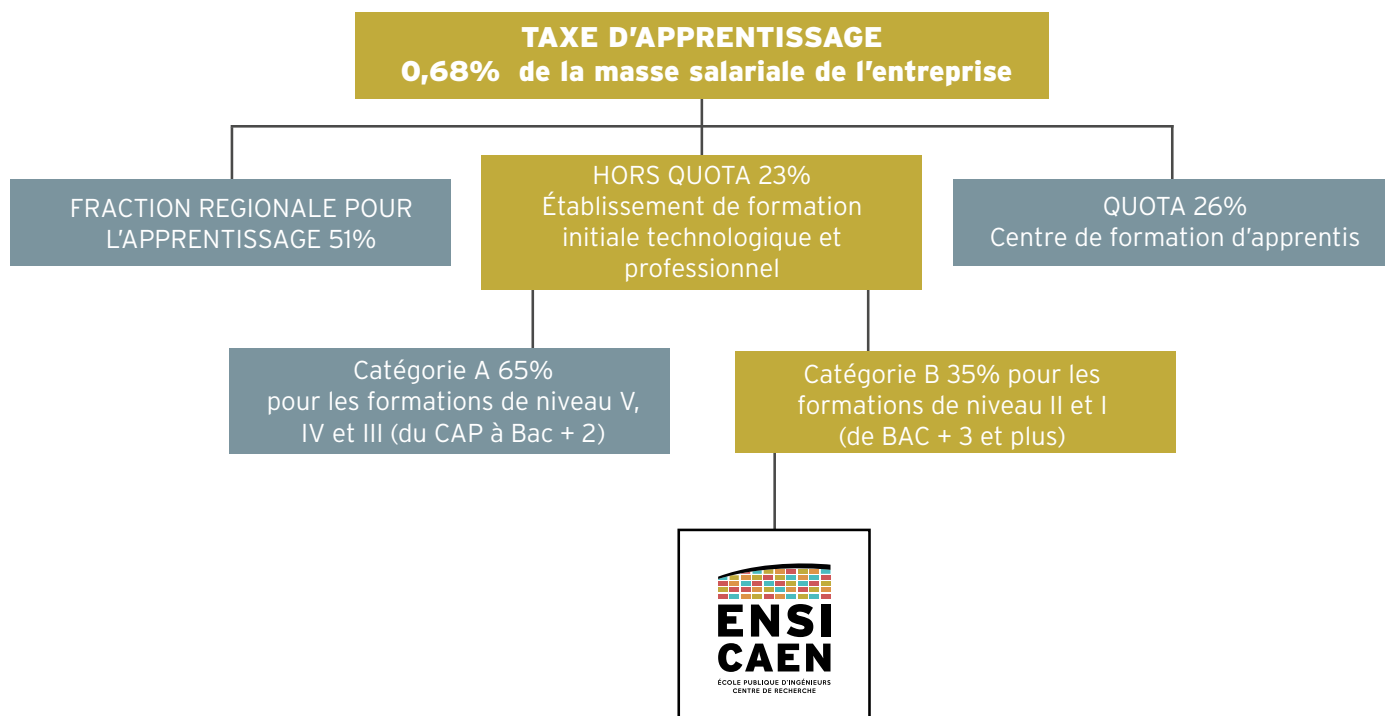
ont signé un contrat à durée indéterminée

33%

des étudiants signent un contrat avec leur entreprise d'accueil (stage de fin d'études et apprentissage)

OPTIMISEZ

»»» Votre versement de la taxe d'apprentissage



La taxe d'apprentissage a pour objectif de financer le développement des formations technologiques et professionnelles. Calculée sur la masse salariale de l'entreprise, elle est versée à l'école ou aux écoles de votre choix. Cette taxe est donc une réelle opportunité d'investir dans le développement de l'école de vos futurs collaborateurs.

L'ENSICAEN est habilité à percevoir la catégorie B du Hors Quota. Sachez que la partie quota obligatoire versée aux CFA partenaires ne revient pas à l'école.

Pour soutenir l'ENSICAEN, vous devez affecter la catégorie B. Vous pouvez dès à présent désigner l'ENSICAEN comme bénéficiaire de votre taxe. Il vous suffit pour cela de remplir le bordereau de versement de l'OCTA, organisme collecteur de la taxe d'apprentissage, de votre choix en précisant le nom de l'école ENSICAEN et notre référence UAI : 0141720U.

Afin de vous remercier pour votre soutien, informez-nous de votre versement sur : **relations.entreprises@ensicaen.fr**

TAXE D'APPRENTISSAGE INFOS PRATIQUES

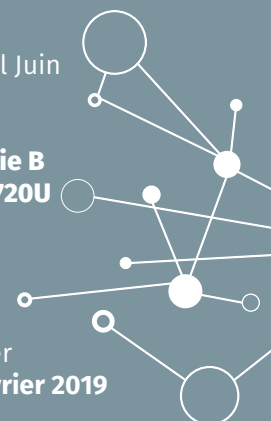


Désignez l'ENSICAEN
comme bénéficiaire
sur le bordereau de votre OCTA

ENSICAEN
6 boulevard Maréchal Juin
14050 Caen cedex 4

Hors Quota : **Catégorie B**
Référence UAI : **0141720U**

Versement à effectuer
au plus tard le **28 février 2019**





DIPLÔMES D'INGÉNIEUR

- Électronique et Physique Appliquée
- Informatique
- Matériaux-Chimie
- Matériaux & Mécanique
- Génie industriel

**étudiant / apprenti
formation continue / VAE**

VOS CONTACTS

Direction des Relations Entreprises et Partenariats

relations.entreprises@ensicaen.fr – 02 31 45 29 35 / 02 31 53 81 51

6 Bd Maréchal Juin
CS 45053
14050 CAEN Cedex 4

www.ensicaen.fr

